

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ,  
DE LA DIGITALISATION ET DE LA CULTURE

POLICE NEUCHÂTELOISE

## Communiqué de presse

### Entreprises itinérantes : prudence face aux escroqueries

**Durant l'été, plusieurs propriétaires neuchâtelois de biens immobiliers ont été la cible d'entreprises itinérantes peu scrupuleuses. Celles-ci proposent d'abord des travaux à bas prix sur des bâtiments, avant de faire pression – parfois en usant de menaces – pour obtenir des paiements bien plus élevés.**

Le mercredi 10 septembre 2025, dans un village du littoral neuchâtelois, une banque a alerté la police après qu'un client, accompagné d'un individu suspect, a voulu retirer une somme d'argent importante. Rapidement dépêchée sur place, une patrouille a interpellé le suspect.

L'enquête a révélé qu'il travaillait pour une entreprise itinérante et tentait, après avoir proféré des menaces et autres pressions, de soutirer de l'argent à sa victime. Au total, cinq personnes ont été interpellées sur le chantier de la victime et un montant de CHF 100'000.-- a pu être récupéré. Le commissariat de la Criminalité économique (CRECO) de la police judiciaire poursuit actuellement ses investigations.

Dans les cas évoqués, ces pseudo-entrepreneurs circulaient au volant de véhicules immatriculés en Suisse et se sont présentés sous des raisons sociales inscrites au registre du commerce, donnant ainsi une impression de légitimité. Ils sillonnent villes et campagnes pour offrir des services tels que le nettoyage de façades, de toitures ou de dalles de jardin, mais aussi des travaux de terrassement, de peinture, de traitements anti-mousses ou encore de goudronnage.

Ils peuvent se montrer insistants, voire menaçants, notamment envers les personnes âgées. Les prestations réalisées peuvent être de piètre qualité, facturées à des prix largement exagérés et peuvent en outre utiliser des produits nocifs pour l'environnement.

Prévention : les bons réflexes

- Ne laissez pas ces démarcheurs pénétrer chez vous.
- Restez vigilants : exigez un devis détaillé et la liste des produits utilisés avant tout engagement.
- Ne versez jamais d'acompte, même minime.
- Notez un maximum d'informations (par exemple noms, l'immatriculation du véhicule).
- Privilégiez les entreprises locales, établies et dont la réputation peut être facilement vérifiée.
- Informez votre entourage, en particulier les aînés-ées, souvent les premières victimes.

En cas de menace ou si vous êtes déjà victime, appelez sans attendre le 117 afin que la police puisse intervenir rapidement et traiter votre situation en toute confidentialité.

**Contact :**

**Police neuchâteloise, secteur information et prévention, [police.presse@ne.ch](mailto:police.presse@ne.ch),  
tél. 032 889 90 00**

Neuchâtel, le 19 septembre 2025